
Entente entre l'étudiant, l'Église et SEMBEQ pour la participation à une cohorte

Mise à jour : février 2006

Le Séminaire Baptiste Évangélique du Québec existe afin d'aider les Églises locales et leurs leaders à former leurs pasteurs/anciens, leurs diacres et autres responsables actuels et éventuels par la mise en pratique (engagement actif) de ses enseignements au sein des divers ministères de l'Église locale.

Afin de réaliser cette mission, SEMBEQ forme des cohortes. L'engagement dans une cohorte de SEMBEQ est une implication sérieuse pendant plusieurs années. Par la présente, l'étudiant, l'Église et SEMBEQ s'engagent dans cette formation :

Les programmes :

Les programmes de formation sont constitués :

- Baccalauréat : deux certificats de 30 crédits chacun, échelonnés sur six ans dans un programme de baccalauréat de 103 crédits.
- Certificat : un certificat de 30 crédits en quatre ans.
- Maîtrise en études pastorales : 103 crédits pour ce programme, il s'adresse à un détenteur de baccalauréat universitaire.

Les responsabilités de l'étudiant :

1. Responsabilités dans son Église :

- a. Être membre et être impliqué dans une Église locale où il peut être éprouvé;
- b. Avoir un bon témoignage chrétien;
- c. Être appelé au ministère chrétien ou au leadership dans l'Église;
- d. Répondre aux questions du livret « Outil d'évaluation pour la formation du cœur/caractère) sous la supervision des leaders de son Église locale;
- e. Être recommandé par son Église (pasteur, anciens, conseil);
- f. Accepter d'être coaché par un (des) leader(s) de son Église **ou** de l'extérieur si cela est irréalisable dans son Église locale;
- g. Avoir deux partenaires de prière.

2. Responsabilités dans la cohorte :

- a. Accepter la redevabilité à un coach, même pour les domaines personnels de sa vie;
- b. Investir le temps requis pour ses études;
- c. Se libérer pour le temps nécessaire à l'accomplissement du programme et à la participation dans la vie de la cohorte (11 samedis par année et deux vendredis soirs, tel que déterminé par la cohorte);
- d. Les étudiants au baccalauréat doivent se libérer pour suivre un ou deux cours (selon le cas) par année dans leur Église locale;
- e. S'engager à accomplir un minimum de :
 - i. 10 crédits / année (soit 450 heures d'étude et de cours / année ou 10 heures / semaine) pour les étudiants au baccalauréat et à la maîtrise en études pastorales (600 heures pour la maîtrise). Durant les six années à la cohorte l'étudiant complétera les 60 crédits obligatoires.

- ii. 8 crédits / année (soit 360 heures d'étude et de cours / année ou 8 heures / semaine) pour les étudiants inscrits au certificat. Cela correspond à un engagement de quatre années pour compléter le certificat
- f. Effectuer les travaux et les remettre à temps;
- g. Accepter de développer une synergie avec les autres étudiants;
- h. Défrayer le coût de ses cours;
- i. Assister au Camp des Aspirants.

Les responsabilités de l'Église : L'Église, par l'entremise de son pasteur, de ses anciens et de son conseil, est responsable de :

1. S'assurer que l'étudiant réponde aux critères de sa responsabilité dans son Église locale énumérés ci-haut (voir : Responsabilités de l'étudiant);
2. S'inscrire auprès de SEMBEQ comme responsable de la formation de l'étudiant;
3. S'impliquer dans la formation du caractère et des compétences de l'étudiant;
4. « Coacher » l'étudiant (quand cela est possible) **ou** accepter que l'étudiant soit coaché par SEMBEQ, quand l'Église le demande à SEMBEQ;
5. Accepter de libérer l'étudiant pour le nombre d'heures requis à l'accomplissement de ses cours, soit environ 8 à 10 heures par semaine;
6. Accepter de donner, dans l'Église, les cours requis pour la cohorte ou de libérer l'étudiant pour aller les suivre dans un autre centre;
7. En tant que centre de SEMBEQ, l'Église administrera l'aspect financier des cours. L'Église est encouragée à donner financièrement pour soutenir la cohorte;
8. L'Église doit se qualifier comme centre de SEMBEQ et établir avec SEMBEQ un plan de formation pour ses étudiants;
9. L'Église s'engagera à recevoir une formation sur le coaching de la part de SEMBEQ;

Les responsabilités de SEMBEQ :

1. Établir et maintenir une grille de cours pour la cohorte;
2. Aider chaque étudiant à établir un plan de formation personnel (cours, caractère, compétences);
3. Aider l'Église locale dans l'établissement de son plan de formation;
4. Aider l'Église dans le coaching de son étudiant;
5. Procurer un coach à l'étudiant d'après un engagement avec l'Église locale;
6. Communiquer à l'Église les progrès de l'étudiant dans sa formation (cours, caractère, compétences);
7. Demander aux professeurs une implication dans la vie des étudiants afin de leur transmettre leur passion spirituelle;
8. Développer une synergie entre les étudiants;
9. Organiser des Camps des Aspirants;

Signature de l'étudiant

Signature d'un représentant du conseil de l'Église

Date de résolution

Signature d'un représentant de SEMBEQ

Date

À l'usage du bureau

Signature du registraire

Accepté par le registraire le :